

**Réunion de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi relatif à la
résilience des infrastructures critiques et au renforcement de la cybersécurité**
*Audition de Mme Clara CHAPPAZ,
Ministre déléguée auprès du ministre de l'Économie, des Finances
et de la Souveraineté industrielle et numérique,
chargée de l'Intelligence artificielle et du Numérique,
du lundi 27 janvier 2025 à 15h (salle Monory)*

Questions du Président Olivier CADIC

Madame la Ministre,

J'aurais quelques questions.

A propos de l'autorité nationale

> Pourquoi les missions de l'autorité nationale présente dans la première version du texte ont-elles été renvoyées à un décret en conseil d'État ?

> Dans l'article 5, en dehors du ministère des Armées, quelle entité recouvre l'expression « domaine de la défense » ?

Au sujet de la qualification des incidents, vous avez répondu à mon collègue Patrick Chaize, mais un mystère demeure : pourquoi les autres inscrivent la définition dans la loi, tandis que nous la renvoyons à un décret ?

Concernant les C-SIRT régionaux

> La directive NIS2 prévoit dans son article 10 que les États membres « veillent à ce que chaque C-SIRT dispose de ressources suffisantes pour pouvoir s'acquitter efficacement de ses tâches ». Comment le gouvernement a-t-il prévu d'assurer la pérennité financière des C-SIRT régionaux ?

> Les « C-SIRT régionaux » répondent-ils aux tâches définis par la directive dans son article 11 ?

Enfin, en revenant sur l'article 14, des professionnels nous ont alertés qu'introduire SecNumCloud à l'article 14 entraverait l'harmonisation européenne des normes de sécurité. J'aimerais savoir, puisque c'est renvoyé à un décret, si le gouvernement a envisagé quelque chose ?

Après ces questions complémentaires, j'ajouterais que lorsque nous sommes allés en Belgique nous avons été marqués par la clarté des autorités belges sur la construction du dispositif, sur la façon dont les entreprises devraient être conformes. Par exemple, si vous êtes certifiés ISO 27001, vous êtes conforme. De même, pour gérer la problématique de l'humain. 80% des problèmes sont liés à des défaillances humaines.

Que pensez-vous de ce fonctionnement, comment voyez-vous cette articulation? Quelles garanties donner aux entreprises, puisque beaucoup de choses sont renvoyées aux décrets ?

Vous dites que l'Administration que la menace peut évoluer pour justifier de ne pas inscrire nombre d'éléments dans la loi. Très bien, mais lorsque l'administration prend seule les décisions, qui la contrôle ? C'est aussi à cela que servent les parlementaires...